

Les *Trusts* du sucre, du whiskey, de l'huile de pétrole, de la corderie, du papier de tenture, etc., etc., aux Etats-Unis; les syndicats des manufacturiers de cotonnades, au Canada, des fabricants de sucre de la Nouvelle Ecosse sont encore des exemples de cet état de choses où l'on ne craint pas de diminuer la production afin de maintenir les prix. De même, en Angleterre, le *Trust* des fabricants de produits chimiques. Dans ce dernier pays, le développement des *Trusts* n'est pas aussi facile qu'aux Etats-Unis et au Canada, parce que l'absence de droits de douane permet aux fabricants étrangers de pénétrer sur le marché anglais sans être *handicapés* d'autres choses que des frais de transport, tandis que, aux Etats-Unis et au Canada, les droits de douane ferment la porte aux produits étrangers.

L'existence de ces syndicats est-elle en antagonisme avec le bien-être général d'une nation? Bien des gens disent oui; quelques uns disent non, du moins, pas nécessairement. Ce qui frappe du premier coup la vue du plus grand nombre, c'est que ces syndicats ont permis à leurs membres de se faire en peu de temps des fortunes colossales.

Il n'y a pas de doute que la concentration de la fortune en quelques mains est un danger pour la paix et le bien-être de la société; mais cette concentration n'est pas le fait même des *trusts*, elle provient des conditions générales de l'économie d'un pays et elle se produit dans des pays qui sont pourtant réfractaires à l'idée des syndicats de ce genre. Il n'y a pas de pays où la richesse soit plus inégalement répartie qu'en Angleterre, où la moitié de la propriété foncière est concentrée entre les mains de quelques centaines de propriétaires; et cependant l'Angleterre, libre échangiste, n'a rien dans sa législation douanière qui puisse favoriser la formation des *trusts*. Mais dans son cas, d'ailleurs, les grandes fortunes sont des fortunes territoriales aussi souvent que des fortunes mobilières et les lois qui y régissent la transmission de la propriété sont responsables, plus que toute autre cause, du peu de division de la richesse.

Quoi qu'il en soit, la protection au Canada et aux Etats-Unis paraît avoir été portée à un tel point d'exagération que l'opinion publique subit dès à présent une réaction très accentuée. La politique du parti démocratique qui gouverne maintenant à Washington comprend la réforme du tarif douanier; et si l'on en croit

les dépêches, cette réforme consisterait à ramener les droits à une moyenne de vingt pour cent, tout en plaçant de nouvelles marchandises sur la liste des admissions en franchise. Si tel est le cas, et que le gouvernement canadien, comme il l'a promis, suive cet exemple, nous aurons avant peu un changement de tarif qui donnera satisfaction à l'opinion et permettra comme autrefois, à nos cultivateurs de reprendre les relations d'affaires qu'ils avaient avec les Etats-Unis.

QUESTIONS DE DROIT

Voiturier responsable pour la valeur de marchandises détruites par le feu, avant livraison, par suite de négligence.

SIMPSON et al. vs. la CIE DU GRAND TRONC en Cour de Révision.

La question était de savoir si la Compagnie était responsable de la valeur de certaines marchandises détruites par le feu à sa station, avant que la livraison en ait été faite aux demandeurs.

La Cour inférieure déclare que la Compagnie est responsable parce que le feu est le résultat d'une négligence sérieuse, une certaine quantité de gazoline ayant été déposée près d'un poêle. La Compagnie prétendait que les demandeurs étaient coupables également de négligence en ne retirant pas leurs marchandises plus tôt. Cette prétention n'était pas admissible. Le jugement est confirmé.

LA SUCRERIE DE BERTHIER.

La betterave tend de plus en plus à remplacer la canne à sucre. Cette création du génie de Napoléon Ier, aidé de la science des grands chimistes français, est en train d'accaparer le marché des sucres, comme une autre création du même génie, le code Napoléon, est en train de se substituer aux anciennes lois civiles des pays civilisés. Il eût été étrange que dans un pays comme le Canada où le sol est éminemment propre à la culture de la betterave où, nous dirons plus, l'agriculture a besoin de l'industrie betteravière pour sortir de l'ornière de routine où elle se traîne d'une génération à l'autre; dans un pays qui consomme énormément de sucre par tête, où le sucre brut ne peut être amené des pays producteurs que grévés d'énormes frais de transport, il eût été étrange, disons-nous, que dans ce pays, on ne pût pas établir l'industrie du sucre de betteraves.

Si les tentatives précédentes de Farnham, de Berthier, de Coaticook

n'ont pas réussi, ce n'est pas, tout le monde le sait, que les éléments du succès aient fait défaut, ce qui a manqué, ce sont les moyens de les utiliser. L'expérience pratique de leur emploi et, il faut le dire aussi, la direction intelligente, intéressée d'hommes d'affaires sérieux.

Ces conditions nous paraissent parfaitement remplies avec la nouvelle organisation qui a entrepris de reprendre la fabrication du sucre de betteraves à Berthier. Les Messieurs Lefebvre, qui se sont chargés de cette entreprise, ont à un très haut degré, les qualités d'administrateurs qui y sont requises; ils possèdent, en outre, les capitaux nécessaires pour que rien n'y périclite faute de fonds; et ils ont, étant seuls propriétaires de l'usine, l'intérêt personnel de la réussite qui peut seul assurer la dépense d'énergie de travail et d'intelligents efforts indispensables au succès.

Ils sont secondés par un personnel choisi qui a fait ses preuves; les principaux employés ont déjà travaillé à Farnham et ont prouvé qu'ils savaient faire du sucre de betterave à un prix rémunérateur: les noms de M. Musy, le directeur de M. Cuisset, le chimiste, sont bien connus de nos lecteurs et du public en général.

Si dans les Etats de l'Ouest de la république voisine, l'industrie betteravière est florissante, malgré la concurrence de la canne à sucre de la Louisiane et des autres états du Sud, du sucre de canne des îles Hawaï, etc; il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'elle devra prospérer encore bien plus ici.

Le principal élément qui reste dans l'incertitude, c'est la production de la matière première. C'est ce qui a contribué en grande partie à l'insuccès des précédents essais, à ce point de vue purement commercial, la présence à Berthier, lundi, de Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Montréal et du nombreux clergé qui l'accompagnait, ne peut manquer d'avoir un effet considérable sur la population de nos campagnes, si catholique, si dévouée à son clergé et si docile à ses enseignements. L'invocation des faveurs de la Providence sur cette industrie est, en soi, un acte de foi dont nous reconnaissons toute l'efficacité, mais comme notre rôle se borne à traiter ces questions au point de vue purement matériel, nous tenons à constater que cette intervention du clergé ne peut qu'aider dans une très grande mesure les efforts que les laïques feront pour amener les